

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	X		
Dominique DELOUETTE	Adjointe	X		
Christian SERNICLAY	Adjoint	X		
Christine TASSIN-GITTEAU	Adjointe	X		
Patrick LAQUILLE	Adjoint	X		
Béatrice PENASSE	Conseillère		X	Christine Tassin
Jérôme GOULDEN	Conseiller	X		
Carole MEILLEUR	Conseillère	X		
Arnaud JULLIARD	Conseiller	X		
Christiane COLIN	Conseillère	X		
Thierry COLLET	Conseiller	X		
Jacqueline PERARD	Conseillère	X		
Armand GRAIS	Conseiller		X	
Karine BRION	Conseillère	X		
Thomas GUILLAUMONT	Conseiller	X		

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Thomas Guillaumont est nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/08/2021**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS D'IMMATRICULATION DU VEHICULE BL-807-FB A PATRICK BEDEK**

Une commune ne peut régler les frais d'immatriculation d'un véhicule sur le site FranceConnect. Seul un particulier est de mesure de le faire. Monsieur Patrick Bedek a donc avancé la somme de 215,76€. Pour rappel, le véhicule utilitaire d'occasion concerné par cette avance de frais d'immatriculation est destiné aux agents municipaux et a été acheté par la commune pour la somme de 1500 € auprès du service des eaux du Grand Reims. Nous avons budgété 10000 € pour cette acquisition. C'est donc une économie de 8500 € à reporter au budget 2021 de la commune.

Le conseil municipal approuve la demande de remboursement après présentation de la facture.

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION RTE/AF/MAIRIE POUR LA POSE D'UNE CAMERA SUR LE SITE RTE DIDRIS**

Une convention doit être signée entre RTE, l'Association Foncière et la commune pour l'installation d'une caméra sur le site RTE rue de Bétheny - ZAC des Didris. Cette caméra équipée d'un détecteur de mouvement prendra des clichés instantanés des indélébiles qui déposent leurs débris au pied de ce site. La convention prévoit également que le nettoyage régulier du site et l'enlèvement de ces immondices soient réalisés par l'association foncière et par RTE. Cette caméra sera financée par la commune et un abonnement (carte SIM) sera souscrit. Cela permettra d'envoyer les photos prises à trois destinataires (via smartphone ou ordinateur) qui pourront porter plainte à la gendarmerie de Witry-lès-Reims pour le compte de la commune.

Cette convention est signée pour une année et reconduite tacitement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

## **GARANTIE D'EMPRUNTS PLURIAL NOVILIA**

Plurial Novilia, organisme logeur, construit 4 logements aidés sur la commune et a sollicité un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 555159 € détaillé comme suit :

- Prêt local à usage social	196775 €
- Prêt local à usage social	151622 €
- PLAI	76392 €
- PLAI	50370 €
- Booster BEI	60000 €
- Fonds de soutien	20000 €

La commune est peu exposée puisqu'elle n'intervient qu'au 2<sup>nd</sup> rang des garants. C'est la Caisse de garantie sociale qui est sollicitée en 1<sup>er</sup> du fait de son rôle de garante d'organisme logeur.

Pour rappel, ces 4 logements aidés, dont les travaux prendront fin au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, proposent des loyers faibles. Ex : pour un logement de 77 m<sup>2</sup> avec jardin privé, le loyer mensuel sera de 498,10 € (provisions pour charges et place de parking incluses).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette garantie d'emprunts.

## **LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION**

Aujourd'hui la taxe d'aménagement est touchée par la seule communauté urbaine du Grand Reims. La commune de Cernay-les-Reims ne touche aucune taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation avant la 3<sup>ème</sup> année.

Nous proposons donc d'y remédier et d'imposer dès la 1<sup>ère</sup> année sur la base de 60% de la base imposable de la valeur locative, une taxe foncière sur les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette limitation de l'exonération de la taxe foncière des constructions nouvelles à usage d'habitation.

### **CRECHE : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le contrat enfant-jeunesse signé auparavant avec la CAF de la Marne et pour lequel l'organisme nous versait chaque année la somme de 18865,74 € sera remplacé par la Convention Territoriale Globale. Cette nouvelle convention permettra à la commune de toucher annuellement la somme de 51000 € pour une capacité de 30 places en crèche.

Une évaluation annuelle permettra de maintenir le financement, de mieux se connaître, d'avoir une vision globale et décloisonnée et d'adapter les actions en fonction des besoins des territoires.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

⇒ Comptage des véhicules et circulation

La commission Voirie, Prévention, Sécurisation et Vigilance Citoyenne a sollicité le Grand Reims pour obtenir la pose de bornes de comptage de véhicules sur différents axes de la commune. L'opération a eu lieu fin juin/début juillet.

Vous trouverez ci-dessous des tableaux synthétiques qui reprennent les lieux de comptage, le nombre de véhicules journaliers et les moyennes comptabilisées ainsi que les vitesses retenues.

Rue Thiers (30km/h)					
		sur la période du lun. 15h au ven. 15h	Moyenne par jour de semaine	Moyenne jour WE	vitesse moyenne
Sens 1 boulangerie / mairie	VL	9053	2263		34 km/h
	PL	933	233		35 km/h
	Total	9986	2497	0	34 km/h
Sens 2 mairie / boulangerie	VL				
	PL				
	Total				
TOTAL		9986	2497	0	

Rue Saint Martin (50km/h)					
		sur la période du ven. 16h au jeu 16h	Moyenne par jour de semaine	Moyenne jour WE	vitesse moyenne
Sens 1 église / stade de foot	VL	3575	851	511	33 km/h
	PL	341	94	27	30 km/h
	Total	3916	945	537	33 km/h
Sens 2 stade de foot / église	VL	6071	1231	574	33 km/h
	PL	389	81	33	30 km/h
	Total	6460	1312	606	33 km/h
TOTAL		10376	2257	1143	

Rue du Lieutenant Machet (30km/h)					
		sur la période du ven. 16h au jeu 16h	Moyenne par jour de semaine	Moyenne jour WE	vitesse moyenne
Sens 1 rue Witry / rue Betheny	VL	3424	659	395	48 km/h
	PL	168	38	8	49 km/h
	Total	3592	697	403	48 km/h
Sens 2 rue Betheny / rue Witry	VL	3004	573	356	46 km/h
	PL	96	25	5	43 km/h
	Total	3100	598	361	46 km/h
TOTAL		6692	1295	764	

Bld Perard René (50km/h)					
		sur la période du ven. 16h au jeu 16h	Moyenne par jour de semaine	Moyenne jour WE	vitesse moyenne
Sens 1 rue Luxembourg / rue Witry	VL	1718	335	189	31 km/h
	PL	46	11	6	29 km/h
	Total	1764	346	195	30 km/h
Sens 2 rue Witry / rue Luxembourg	VL	2170	399	288	30 km/h
	PL	42	10	1	26 km/h
	Total	2212	409	289	30 km/h
TOTAL		3976	754	484	

A noter qu'il manque les données de la rue de Witry ainsi qu'un sens de circulation de la rue Thiers. La demande d'obtention de ces chiffres est faite auprès du Grand Reims.

La circulation est dense sur les axes rue Thiers et rue Saint-Martin. La vitesse est globalement respectée sauf rue du Lieutenant Machet.

La commission s'est réunie le 27 septembre dernier et des suggestions émises doivent être validées lors d'une prochaine réunion (date à définir). En raison des travaux annoncés sur le Pont de Witry à Reims, et des déviations qui seront instaurées, la commune de Cernay-lès-Reims, par arrêté municipal, mettra en place un sens interdit sauf riverains entre le Site RTE Zac des Didris et la rue de Betheny (entrée village). Cela obligera les conducteurs non riverains à utiliser la 4 voies entre Déco du Jardin et le rond-point de Witry les Reims afin de les inciter à emprunter l'A34 pour rejoindre la route de Chalons. Le sens de circulation Cernay-lès-Reims -> Didris sera ouvert à tous.

Ce sens interdit sauf riverains permettra de faire chuter le trafic routier rue Saint Martin et Rue du Lieutenant Machet dans le sens de la montée. Afin de réduire la vitesse dans le sens de la descente, des « stop » seront implantés dans chacune de ces deux rues et un marquage au sol alterné permettra d'identifier les places de stationnement rue Saint-Martin.

Un panneau lumineux indiquant l'interdiction de circuler aux PL de + de 12 tonnes sera installé rue de witry, après l'échangeur de sortie d'autoroute, dans le sens Witry -> Cernay-lès-Reims.

Un renforcement des marquages au sol sera fait et un passage en « Zone 30 » sera réalisé sur tous les axes de la communes sauf Rue du Général de Gaulle, rue du Luxembourg et Rue de Sillery puisque ce sont des routes départementales.

#### ⇒ Révision du PLU

Le PLU doit être révisé. C'est un cabinet d'études sedanais qui a remporté l'appel d'offres du Grand Reims. Des études et enquêtes seront menées sur 24 mois et un planning de réunions sera transmis prochainement à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

#### ⇒ Projets de lotissements

Deux projets ont été présentés à la commune par des investisseurs différents. Un premier projet s'articule autour de 21 parcelles tandis que le second en compte 7. Ces deux projets sont placés à deux endroits différents de la commune et seront présentés prochainement à une commission qui devra être constituée.

#### ⇒ Crèche

Un recrutement est en cours pour remplacer un départ à la retraite.

#### ⇒ Ecole Jean Moulin

Concernant les travaux de réaménagement de l'ancienne cantine, les plans sont validés par l'architecte et la direction de l'école les a acceptés. Un appel d'offres pour les travaux sera lancé prochainement. Nous avons eu un retour positif de la demande de subvention pour les travaux.

La transformation de la salle de motricité est actée. De plus, 4 nouveaux sanitaires seront créés dans l'enceinte de l'école, côté primaires, en face de la classe des CM1-CM2.

#### ⇒ Voirie

Plusieurs travaux ont ou vont démarrer :

- Travaux d'enfouissement rue Jules Ferry
- Travaux d'enfouissement et de gestion des eaux pluviales chemin des Noues Crats

- Pose des plots entre la crèche et l'entrée de l'école primaire Jean Moulin
- Réalisation de la voirie et implantation des espaces verts au lotissement des Loreaux

⇒ Vidéoprotection

La demande de subvention émise auprès de la Région Grand Est a été validée et la commune percevra la somme de 20.000 € pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection. Cette aide s'ajoute à celle validée par la DETR (40% du montant total du projet)

⇒ Fermeture du centre de vaccination

Les portes du centre fermeront le 30 septembre au soir. Il sera démonté le lundi 4 octobre et les salles pourront à nouveau accueillir les activités du CAC. La médiathèque rouvrira au public dès le 13 octobre. Concernant le coût du centre de vaccination, une première facture de 47.000 € a été envoyée à l'ARS. Une seconde facture de près de 12.000 € sera adressée prochainement. C'est le fonds d'intervention régional qui procédera au paiement des factures.

⇒ Salle des fêtes

Le lancement des travaux aura lieu en fin d'année puisque nous avons obtenu une aide de la DETR et du Département de la Marne pour la mise en accessibilité complète des lieux. Nous procéderons également à la pose de portes thermiques et acoustiques.

⇒ Guide pratique

Il est en cours de réalisation. La commission Communication sera consultée pour validation des plans et diverses relectures avant BAT.

⇒ Agenda

- 2 octobre 2021 à 8h30 place de la Mairie : journée Villages et coteaux propres
- 12 octobre 2021 à 18h30 en Mairie : commission nouveaux lotissements
- 21 octobre à 18h30 en Mairie : commission nouveaux lotissements
- 16 novembre 2021 à 18h30 : conseil municipal en présentiel

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.